

30 JANVIER 2014

MAJ 21 JUILLET 2020

FICHE DE POSTE

Psychologue



DEFINITION

Au sein de l'Institution, le(a) psychologue contribue à l'évaluation, au soutien et à l'aide psychologique des enfants et des adultes accompagnés, ainsi que des équipes professionnelles ayant la charge de ces personnes.

AFFECTATION

L'équipe de psychologues intervient de manière transversale au sein de l'Institution « Les Tournesols », cela comprend donc l'IMP, la MAS, le FAM, le FAS, le FAHT, l'ESAT et le CAJ.

RESPONSABLES HIERARCHIQUES

- Sous l'autorité générale du Chef d'établissement.
- Par délégation, sous l'autorité du médecin .
- En voie directe, sous l'autorité du psychologue responsable du service « psychologues » du pôle santé.

LIAISONS FONCTIONNELLES LES PLUS FREQUENTES

- Les autres psychologues du pôle santé de l'Institution et externes.
- Les chefs de service.
- Les équipes des éducateurs et encadrants.
- Le personnel soignant et médical.
- L'équipe de rééducation : Kinésithérapeute, orthophoniste, ergothérapeute.
- Les médecins psychiatres qui interviennent aux Tournesols.

MISSIONS

- **Soutien aux personnes accueillies** : dans le respect des projets et valeurs de l'établissement, le(a) psychologue intervient pour préserver, maintenir ou améliorer le bien-être, la qualité de vie ou la santé psychique des personnes accompagnées. Par ce biais, il peut être amené à intervenir auprès des familles.
 - Mener des entretiens cliniques individuels.
 - Prise en charge collective par le biais d'animation d'ateliers thérapeutiques
 -
- **Examen et évaluation psychologique** : déterminer le mode de fonctionnement psychique de la personne et évaluer les compétences et les connaissances acquises par le biais de tests projectifs et psychométriques afin de déterminer un profil de développement et de dégager des éventuelles pistes de travail et de prises en charge.
- **Soutien aux équipes** : aide dans l'élaboration des projets d'accompagnement individualisés et dans la réflexion sur l'accompagnement des résidents.
 - Objectifs :
 - Apporter un éclairage psychologique;
 - Aider l'équipe à réfléchir et à se questionner sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
- **Participation à l'élaboration des projets institutionnels** : éclairage et apport de connaissances propres à ses compétences professionnelles.
- **Activités complémentaires** :
 - Temps d'échanges réguliers avec les psychologues de l'Institution.
 - Participation aux projets d'établissement.

- Participation à des groupes de travail ou de réflexion.
- Participation aux rencontres avec les partenaires extérieurs (CRA, RCPO, MDPH,...).
- Recherche en psychologie (étude et analyse des besoins pour intervenir de manière ponctuelle auprès des équipes et des cadres) et formation continue pour mettre à jour les connaissances.
- Encadrement des stagiaires psychologues.

COMPETENCES

Formation requise : **Master 2 en psychologie du développement**

Savoir faire :

- **Mener des entretiens cliniques individuels**
- **Réalisation d'évaluations psychométriques et rédaction de bilans**
- **Participation à l'élaboration des projets d'accompagnement individualisés**
- **Participation aux réunions institutionnelles**
- **Observer, écouter et analyser une situation**
- **Transmettre la synthèse de sa réflexion professionnelle et proposer des pistes de travail, de façon pédagogique, et en concordance avec les autres professionnels de l'établissement**
- **Adapter sa pratique professionnelle aux situations rencontrées**
- **Avoir une bonne faculté rédactionnelle, d'analyse et de synthèse**
- **Intégrer son activité professionnelle dans la dynamique institutionnelle**

Savoir être :

- **A l'écoute**
- **Respect de la confidentialité**
- **Esprit d'équipe**
- **Bon relationnel**
- **Adaptabilité**
- **Esprit d'initiative**
- **Force de proposition**
- **Neutralité dans les échanges**
- **Pondération dans le discours**